

LES ÉTAPES CLÉS DE VOTRE INSCRIPTION A L'*A7*

Dates importantes

Inscription en ligne : **28 août 2024**

Rentrée scolaire : **lundi 2 septembre 2024 à 10h**

Finalisation de l'inscription sur place : **RDV fixé sur convocation par mail**



1 Munissez-vous des informations suivantes



N°INE
(sur le relevé de notes du bac)



Attestation CVEC
(Contribution Vie Etudiante et de Campus)



Identifiant
(N° d'inscription SCEI ou autre en fonction du type d'admission)



Votre carte bancaire
(paiement en ligne à privilégier)

2 Inscription sur : <https://inscription.inp-toulouse.fr>

! L'inscription doit être réalisée en **1 seule fois**

- À la fin de votre inscription, il vous sera attribué un **numéro étudiant**

➔ le noter pour accéder au lien pour déposer les pièces justificatives

- Droits d'inscription: - Élèves non boursiers: 618 €
- Élèves boursiers ou sous statut apprenti: 0 €

3 Munissez-vous des pièces justificatives suivantes :

Avant la dématérialisation, munissez-vous de:



Numéro étudiant attribué



Pièces à télécharger sur ce lien

Dépôt des pièces justificatives : <https://dematpj.inp-toulouse.fr>

➔ **Si vous avez des questions, rendez-vous sur la FAQ**

INSCRIPTION A L' PIECES JUSTIFICATIVES



Liste des Pièces Justificatives :

À déposer au **format numérique** sur <https://dematpj.inp-toulouse.fr> :

- Relevé de notes du baccalauréat (pour le n° INE)
- Carte d'identité, passeport ou extrait d'acte de naissance
- Relevé de notes de la dernière année de formation ou l'attestation de validation de la formation, ou dernier diplôme pour BTS, BUT et DUT
- Pour les **étudiants boursiers** sur critères sociaux : copie de l'attestation conditionnelle de bourses du CROUS (de l'année universitaire 2024-2025)
- Certificat de la participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC ou APD) délivrée par le Ministère de la Défense
- Attestation de responsabilité civile « vie privée » (couvrant l'année universitaire 2024-2025)
- Une photo d'identité récente (au format "photo d'identité")
- Attestation MDPH pour les **étudiants en situation d'handicap**
- Attestation Sportif de Haut Niveau (SHN) ou Artiste de Haut Niveau (AHN) pour les **étudiants ayant une reconnaissance « officielle »**

[Télécharger les pièces demandées ci-dessous sur ce lien.](#)

 À valider et pour certaines à compléter et signer

 [Formulaire d'application du Règlement Général de la Protection des Données \(RGPD\) du 25 mai 2018 sur l'ensemble de l'Union Européen](#)

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES DE L'INSCRIPTION A L'



Attestation CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus)

Démarche à effectuer OBLIGATOIREMENT AVANT de procéder à l'inscription en ligne sur le site <https://messervices.etudiant.gouv.fr/>.

Avant toute inscription, munissez-vous de votre attestation CVEC



TOUS les élèves en formation initiale (étudiants et apprentis), qu'ils soient primo-entrants ou en réinscription, vont devoir s'acquitter de la CVEC (103 €), et ce AVANT leur inscription/réinscription dans un établissement d'enseignement supérieur. Seuls les étudiants sous statut « formation continue » n'ont aucune démarche à effectuer.

Le paiement de la CVEC s'effectue en ligne sur la plateforme (ou en espèces à un bureau de poste).

Si vous êtes boursier, vous n'aurez rien à payer mais vous devrez effectuer obligatoirement la démarche. Dans ce cas, vous recevrez aussi une attestation avec mention "exonération". Pour les notifications tardives de bourse : l'étudiant doit payer la CVEC. Il sera ensuite remboursé par le CROUS.

➔ Vous pouvez accéder à une petite vidéo explicative sur [ce lien](#).

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES DE L'INSCRIPTION A L'



Votre identifiant

Pour les étudiants provenant des CPGE :

Votre numéro d'inscription unique attribué par le site SCEI. Ce numéro sera précédé de **CCP** + les deux derniers chiffres de l'année en cours.

Exemple : **CCP240**1234 en 2024, si votre numéro attribué par SCEI est 1234
Si votre numéro SCEI est composé de moins de 5 chiffres, vous devrez mettre après **CCP24** autant de 0 devant votre numéro SCEI pour faire 5 chiffres.

Pour les étudiants provenant d'un recrutement autre que CPGE :

- AST (eCandidat) utiliser le numéro de candidat "eCandidat"
- CPI / ATS / CITI / PACES / Prépa INP (hors Toulouse) / ECUST utiliser l'identifiant transmis par la scolarité de l'ENSIACET (INP24(XXXX))
- Prépa des INP de Toulouse utiliser le numéro étudiant INP pour une réinscription



Paiement

(paiement en ligne à privilégier, AUCUN PAIEMENT en ESPECES n'est autorisé)

- **Paiement en 1 fois par carte bancaire** de la totalité des droits d'inscription (cocher « paiement immédiat par CB »).
- **Paiement en 3 fois par carte bancaire** (cocher « paiement 3 fois ») : proposé via un site sécurisé (Paybox) pour un montant minimum de 180 euros (le premier tiers est prélevé le jour de l'inscription, les deux autres tiers seront prélevés, respectivement 30 jours et 60 jours après l'inscription). Le paiement par carte « e-carte bleue » est refusé pour les paiements en 3 fois.
- **Paiement en 1 fois par virement** de la totalité des droits d'inscription (cocher « paiement différé ») : voir FAQ pour la marche à suivre. Le RIB est à récupérer dans le mail reçu pour les inscriptions.
- **Paiement en 1 fois par chèque** de la totalité des droits d'inscription (cocher « paiement différé ») : chèque libellé à l'ordre de l'« Agent Comptable de l'INP Toulouse », à remettre lors de votre inscription en présentiel sur convocation.

ETUDIANTS ETRANGERS VOTRE INSCRIPTION A L'*A7*

Arrivant pour la 1ère fois en France dans l'enseignement supérieur



Pour les **étudiants de nationalité étrangère** n'ayant **jamais** été inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français, le numéro INE définitif vous sera attribué par l'ENSIACET lors de la **finalisation** de votre inscription administrative.

 Les numéros provisoires attribués par le CROUS ne se substituent pas à votre numéro INE. Ce numéro provisoire ne devra pas être utilisé lors de votre inscription administrative.

Démarche :

- 1) connectez-vous à [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr)
- 2) cliquez sur "**INSCRIPTION**" en haut à droite de l'écran
- 3) remplissez le formulaire et suivez les instructions.

Cette démarche est à effectuer avant votre inscription à l'ENSIACET afin que vous puissiez disposer de l'attestation CVEC qui vous sera demandée (sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription via le web à l'ENSIACET).



Sécurité sociale <https://etudiant-etranger.ameli.fr>

Inscription **GRATUITE ET OBLIGATOIRE**, elle vous permettra de bénéficier du remboursement de vos dépenses de santé. Dans ce cas vous devrez d'abord être inscrits dans l'établissement d'enseignement supérieur pour pouvoir faire cette démarche d'immatriculation.



Paiement (paiement en ligne à privilégier)

Pour les étudiants étrangers empêchés et/ou ne disposant pas de moyens de transfert de devises (pays hors UE), le paiement s'effectuera par virement via la plateforme Western Union ou par virement international sur le compte de l'INP.

Le numéro du RIB INP vous sera indiqué par mail